



Remboursement permis de conduire

Par **sylvain**, le **16/07/2008** à **14:17**

Bonjour,

voilà mon pb. En mai 2002, je me suis inscrit dans une auto-école pour passer mon permis moto (permis seul, pas de forfait pour le code).

J'ai réglé l'intégralité de la formation (environ 500 euros) dès mon inscription.

J'ai suivi une leçon de conduite (plateau) de 2 heures.

Mais suite à un pb de santé (hospitalisation juin 2002), je n'ai pu continuer ma formation. Je ne suis jamais retourné à l'auto-école.

Maintenant que je voudrais récupérer mon argent (moins ce que je dois pour la leçon de deux heures et les frais de dossier), le directeur de l'agence ne l'entend pas de cette oreille.

De plus, je n'ai pas remis la main sur la facture de l'époque mais dispose d'un justificatif que ma banque m'a fait parvenir attestant que l'auto-école a bel et bien encaissé mon chèque en mai 2002.

Quels sont mes droits ? Quels sont mes recours ?

Merci d'avance.

Par **domi**, le **16/07/2008** à **22:29**

Aviez vous informé l'auto école de vos problèmes de santé en LRAR ?

Par **sylvain**, le **16/07/2008** à **22:49**

non pas par LRAR. Ma mère s'y était rendu personnellement pour l'en informer.